



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2021-004		Date d'émission : 23 décembre 2021	Page : 1/2
Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour du matériel qui relève de l'annexe I du règlement (UE) 2018/1139.			
Un équipement concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de la DGAC.			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : NIL		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : NIL	
Responsable de la navigabilité du matériel : Safran Electronics & Defense		Type(s) de matériel(s) : Sac-harnais de parachutes Safran Electronics & Defense, (Parachutes de France, Aératur et Zodiac Aerospace)	
Chapitre ATA : NIL	Objet : Vérification du sertissage des gaines de la poignée de libération		

1. APPLICABILITE

La présente consigne de navigabilité s'applique à tous les sac-harnais SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE (Parachutes de France, Aératur, Zodiac Aerospace) fabriqués depuis Janvier 2006, d'un des modèles listés ci-dessous :

Classe	Type	Nom commercial
ATOM CLASSIC	ATCL (XX) (X)	Legend R, Legend R ² , Legend S, Legend M
ATOM 35	ATML (XX) (X)	ATOM 35
ATOM AXIS	ATVL (XX) (X)	ATOM AXIS
740-1	740-1	ATOM TANDEM, LEGEND T
740-1a	740-1a	ATOM 740-1a
MMS 740-2 350	740-2	MMS 350
740-2	740-2	MMS 420

2. RAISONS

À l'occasion de la première visite de maintenance périodique sur un MMS 420 militaire, un défaut de sertissage d'une gaine métallique de la poignée de libération a été observé. Le contrôle des parachutes mis en service par ce client depuis moins de 6 mois a révélé le défaut sur 2 sac-harnais, l'un datant de 2016, l'autre de 2017.

Les évaluations techniques ont montré que le défaut n'impactait pas le processus de libération des élévateurs de la voilure principale. En revanche il est apparu un risque de libération intempestive de l'élévateur droit lorsque le défaut apparaît sur la fixation de la gaine courte (gaine droite).

Le procédé de fabrication étant similaire pour l'ensemble des sac -harnais d'un des modèles listés au § 1 ci-dessus fabriqués depuis 2006, un contrôle du sertissage des gaines de la poignée de libération de tous ces parachutes est rendu obligatoire par la présente consigne de navigabilité.

CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2021-004	Date d'émission : 23 décembre 2021	Page : 2/2
---	--	----------------------

3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION

Les actions suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette consigne de navigabilité :

Avant tout nouveau saut, faire réaliser par un plieur de parachute de secours qualifié ou un réparateur qualifié les opérations de contrôle décrites dans le Service Bulletin n° ATOM-25-003 publié par Safran Electronics & Defense.

Toute non-conformité entraîne l'arrêt des sauts jusqu'à remise en conformité par Safran Electronics & Defense.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE

Safran Electronics & Defense SB N° ATOM-25-003

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Dès publication, le 23 décembre 2021.

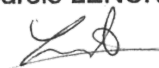
6. NOTE

Les demandes de renseignements concernant cette CN peuvent être adressées à :

dsac-nav-bf@aviation-civile.gouv.fr

7. APPROBATION

Cette CN est approuvée par la DGAC.

Rédacteur	Adrien Vidal	Approbateur	Carole Lenck
Date	21/12/2021	Date	23/12/2021
Signature	Adrien Vidal DSAC/NO  Adjoint au chef du pôle Navigabilité	Signature	Carole LENCK  Adjointe au directeur technique Navigabilité et Opérations